



M. LE PROFESSEUR
LAURENT LEVENEUR

MASTER DROIT PRIVÉ GÉNÉRAL



MASTER 2 DE DROIT PRIVÉ GÉNÉRAL

Tout d'abord, le droit privé paraît être pour des étudiants de licence une branche du droit riche et assez vaste. Pourriez-vous nous expliquer et nous présenter en quelques mots le master de droit privé général et les thèmes qui y sont abordés ?

Le master de droit privé général repose sur une base de droit civil. Les étudiants inscrits dans ce master doivent suivre des enseignements de droit civil, notamment des enseignements méthodologiques (des séminaires). Ceux-ci sont toujours de droit des obligations, mais peuvent également être de droit des personnes et de la famille ou de droit des biens et des sûretés. Cette base de droit civil est absolument nécessaire. Pour autant, il ne s'agit pas d'un Master 2 de droit civil, mais bien de droit privé général. Ainsi, s'ajoutent d'autres matières qui peuvent être choisies parmi des enseignements de droit commercial - droit des sociétés, droit des activités des entreprises (opérations commerciales et financières) - ou encore de droit international privé. S'ajoutent enfin d'autres matières qui, elles, ne donnent lieu qu'à des cours : médecine biologie bioéthique et droit, fondements canoniques du droit privé, philosophie du droit, droit des assurances, droit de la propriété intellectuelle et artistique, droit rural, etc... A nouveau, la palette de choix est extrêmement large. C'est d'ailleurs pour cela que ce master est dit « de droit privé général ». Le but est de proposer une formation de très haut niveau la plus générale possible.

Quelles sont, à vos yeux, les qualités et compétences requises pour accéder à votre Master et ensuite avoir toutes les chances de réussir ? Comment se fait votre sélection pour ce master et combien avez-vous d'étudiants en moyenne ?

Chaque année, une cinquantaine d'étudiants sont admis dans ce master. Les étudiants sélectionnés doivent avoir fait de bonnes études surtout en droit civil. Ils doivent avoir un goût pour approfondir, aller plus loin, rechercher, et surtout une appétence particulière pour la critique car c'est une formation à la recherche, mais pour rechercher il faut développer un esprit critique ; les premières années, les étudiants apprennent ce qu'on leur enseigne en cours. En M2, il ne s'agit pas d'apprendre mais surtout de réfléchir, de se livrer à des travaux de recherche sur des thèmes donnés chaque semaine, puis d'exposer le fruit de ses recherches.

La sélection du Master se fait sur dossier. La grande majorité des étudiants admis présente plusieurs mentions dans leur parcours universitaire et de bons résultats en droit civil.

Une fois diplômés d'un Master 2 de droit privé général, quelle voie empruntent les étudiants généralement ?

Chaque année, plusieurs étudiants s'engagent à l'issue du M2 dans la voie universitaire ou du moins dans la rédaction d'une thèse. D'autres, en grand nombre, préparent le concours de l'ENM ou l'examen CRFPA, pour lesquels ce master est une particulièrement bonne préparation en raison de son aspect généraliste.

En outre, pour le métier d'avocat notamment, le master de droit privé général a la chance de pouvoir compter sur plusieurs cabinets partenaires très désireux de recruter parmi ses étudiants.

Certains étudiants, plus rares, se dirigent vers le notariat. Le métier de juriste d'entreprise est également un débouché. En réalité, tous les métiers du droit sont envisageables.

Le cours magistral de droit des obligations aborde un thème choisi pour l'année, celui de l'année dernière étant la prescription. Qu'est-il abordé pendant ce cours et comment choisissez-vous ce thème ?

Cette année, le professeur Borghetti dispensera ce cours magistral. Il aura pour thème : Que répare-t-on dans la responsabilité civile ? Le choix de ce thème se fait par le professeur chargé d'assurer le cours. Il réfléchit à un thème intéressant par rapport à l'actualité, se livre à une recherche précise puis expose le fruit de sa recherche devant les étudiants. C'est finalement un exemple de ce qu'il faut savoir faire à l'issue de ce Master 2.

Cette année, ne dispensant pas le cours magistral de droit des obligations, qu'enseignez-vous dans le master de droit privé général ?

Cette année, j'assurerai les enseignements méthodologiques de droit des obligations, dans lesquels les étudiants sont formés à la recherche. Les étudiants se voient donner un thème pour la semaine suivante (par exemple, « droit des contrats et droits fondamentaux ») puis pendant une séance de 2h les étudiants et le professeur mettent en commun leurs recherches. Les échanges sont toujours extrêmement intéressants.

Quels sont les intérêts à choisir ce master de droit privé qualifié de général par rapport à un autre qui semblera plus précis ?

L'intérêt de ce choix repose sur le fait que ce master dispense une formation extrêmement générale. Or, le monde professionnel est très demandeur de juristes ayant une telle formation. En droit, il est dans l'intérêt des étudiants de se spécialiser le plus tard possible, quitte à suivre un enseignement spécialisé après un autre plus généraliste. Le Master de droit privé général représente par ailleurs un grand atout pour l'entrée de ses étudiants dans le monde professionnel, en raison de sa renommée.

Vous êtes co-responsable du master 2 professionnel Assurances, vous assurez le cours droit des assurances et vous êtes président du bureau central de tarification, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste le droit des assurances et pourquoi avez vous décidé de vous orienter vers cette branche du droit privé ?

L'assurance est un contrat, donc le droit des assurances est le droit d'un contrat. J'enseigne depuis longtemps le droit des contrats en L2 ou L3 (contrats spéciaux) – en outre j'écris beaucoup dans cette matière -, donc enseigner le droit des assurances constituait une suite logique.

De plus, mon prédécesseur dans cette discipline, le Président Georges Durry, m'y avait poussé. Aujourd'hui, chaque fois que j'en ai la possibilité, je suis ravi d'enseigner ce cours, en M1 ou en M2. C'est une branche très intéressante avec une dimension pratique.

Je suis par ailleurs président du bureau central de tarification. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante qui vient en aide aux personnes qui désirent s'assurer mais ne trouvent pas d'assureur.

Enfin, si vous aviez un ou plusieurs conseils(s) à donner aux étudiants qui voudraient intégrer votre Master, quels serai(en)t-il(s) ?

Dès l'année prochaine, la sélection se fera dès le Master 1 donc pour avoir des chances d'être admis dans ce master, il faut travailler le mieux possible, plus précisément avoir de bonnes notes en droit civil, sans pour autant négliger les autres matières.

***La Corpo Assas remercie le professeur Leveneur de
nous avoir accordé cette interview !***